

RIONS UN PEU !

LA FRANCE EST SIGNATAIRE DES TEXTES SUIVANTS...

... Et Sarkozy, Hollande, Macron en ont été élus comme les « garants » !



La Déclaration universelle des Droits de l'Homme

Article 13 : « Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un Etat. Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays ».

Article 14 : « Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays ».

**.. EN RÉALITÉ, À RENNES COMME AILLEURS, CES PRINCIPES SERVENT DE PQ!
RAS-LE-BOL DU TRI, DES VIOLENCES ET DES « PATATES CHAUDES »**

La Convention internationale des droits de l'enfant

Article 1 : « Au sens de la présente Convention, un enfant s'entend de tout être humain âgé de moins de dix-huit ans ».

Article 19 : « Les Etats parties prennent toutes les mesures législatives, administratives, sociales et éducatives appropriées pour protéger l'enfant contre toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation ».

Article 22 : « Les Etats parties prennent les mesures appropriées pour qu'un enfant qui cherche à obtenir le statut de réfugié ou qui est considéré comme réfugié [...] bénéficie de la protection et de l'assistance humanitaire voulues pour lui permettre de jouir des droits que lui reconnaissent la présente Convention. [...] L'enfant se voit accorder [...] la même protection que tout autre enfant définitivement ou temporairement privé de son milieu familial pour quelque raison que ce soit ».

POURQUOI AVONS-NOUS DÉCIDÉ D'AXER NOS REVENDICATIONS SUR L'HÉBERGEMENT, SUR LES ACCORDS DE DUBLIN ET SUR LES ENFANTS ?

1/ La machine à précarité : le manque d'hébergements encore et encore !

On dénonce depuis longtemps la privation de logements à Rennes (et ailleurs). En septembre, une centaine d'êtres humains – des enfants, des femmes, des hommes – étaient à la rue et ont occupé avec l'association Un Toit c'est Un Droit, le gymnase Echange. À Rennes, en 2017, des bébés sont nés dans des squats et, pour la préfecture, même un enfant de 3 mois peut dormir dehors.

Que répond le 115, le numéro d'urgence pour les sans-abris ? Soit il ne répond pas, soit il répond qu'il n'y a plus de places (dans plus de 50% des cas).

Que fait le **Préfet**, responsable dans le département de l'hébergement ? Alors que la trêve hivernale a commencé, il **décide de repousser de plus d'un mois l'ouverture de « l'abri de nuit »** pour les sans-abris et il détourne le droit à l'hébergement pour assigner à résidence nombre de migrant-e-s avant de les expulser. Le Pouvoir laisse des êtres humains crever de mal-logement. Ça suffit !

2/ La machine à sans-papiers et à précarité : les accords de Dublin !

En Europe, les migrant-e-s qui viennent demander l'asile politique sont transformés en « patates chaudes » à cause des accords de Dublin (signés par la France).

Selon ces accords, le pays européen responsable de la demande d'asile est celui par lequel la personne est rentrée ou grâce auquel elle a obtenu un visa pour rentrer. La France cherche ainsi à renvoyer de force en Italie, au Portugal, en Allemagne, etc., des demandeurs d'asile qui veulent rester en France.

La seule solution pour ces « dubliné-e-s », c'est de se cacher pendant 18 mois pour échapper à l'expulsion et pouvoir déposer leur demande d'asile en France.

En 2005, la France avait demandé cette procédure pour 3 000 êtres humains et elle avait réussi à en expulser 500 (17%). En 2016, elle l'a demandée pour plus de 25 000 êtres humains et elle a réussi à en expulser 1 300 (5%).

Les êtres humains qui se cachent deviennent alors comme des sans-papiers, sans droit à rien.

Le Pouvoir laisse des exilé-e-s devenir des sans-droits. Ça suffit !

3/ La machine à « mijeur-e-s » sans droits : tests osseux et tri des enfants !

Entre 2005 et 2016, le nombre de mineur-e-s isolé-e-s étranger-e-s pris en charge par l'aide départementale à l'enfance est passé de 2 500 à 20 000 en France. C'est bien. Mais, en même temps, le tri des enfants n'a cessé d'augmenter : entre 60 et 70% des jeunes qui se présentent comme mineur-e-s sont exclus de toute prise en charge. Pour les exclure, le tri est devenu de plus en plus arbitraire, « inhumain et dégradant » comme le disait un ancien président du Conseil départemental 35. Il suffit parfois de simples entretiens avec des travailleurs sociaux pour qu'un département refuse un-e mineur-e et l'accuse de mentir, d'être majeur-e. Certain-e-s jeunes présentent un acte de naissance mais cet acte est présumé faux. Pire : dans bien des départements, on pratique des tests osseux pour estimer l'âge des jeunes et les transformer en majeur-e-s. On parle alors de « mijeur-e-s » pour désigner ces jeunes qui n'ont ni les droits des mineur-e-s, ni les droits des majeur-e-s.

Ce sont aujourd'hui des milliers de mineur-e-s qui sont laissés à la rue, sans prise en charge, ou parqués dans des hôtels, parfois sans droit à la scolarité. À Rennes aussi. Et quand les jeunes sont transformés en majeurs, leur situation juridique est souvent bloquée, les mettant en danger. Le Pouvoir trie des enfants et crée des mineur-e-s majeur-e-s. Ça suffit !

Le préambule de la Constitution française

Article 1 : « Au lendemain de la victoire remportée par les peuples libres sur les régimes qui ont tenté d'asservir et de dégrader la personne humaine, le peuple français proclame à nouveau que tout être humain, sans distinction de race, de religion ni de croyance, possède des droits inaliénables et sacrés ».

Article 4 : « Tout homme (sic) persécuté en raison de son action en faveur de la liberté a droit d'asile sur les territoires de la République ».

Article 11 : « Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence. »

STOPPONS LA MACHINE À FABRIQUER DES SANS-PAPIERS ET DES PRECAIRES !

Sous l'effet des migrations, chaque année,
la France ajoute sur son sol **1 être humain** pour **1000 habitant-e-s** !
Alors **arrêtons les conneries** !

Macron et les autres n'ont pas retenu la leçon (de l'Histoire) :
quand les frontières se ferment, les guerres fleurissent,
le racisme sourit, le capitalisme s'enrichit, le patriarcat respire.

Nous le savons et beaucoup d'êtres humains
sont morts et meurent à cause de ça.
Et nous voulons encore jouer avec le feu ?

Tous les pays qui construisent des murs
et rejettent des migrant-e-s finissent par voir l'extrême droite arriver
ou revenir au Pouvoir. En Pologne, en Hongrie, en Autriche déjà.
En France, on a eu le choix entre Macron et Le Pen...

Alors :

APPLICATION DU DROIT FONDAMENTAL
À LA LIBRE CIRCULATION ET INSTALLATION,
AU LOGEMENT, À L'ASILE ET À L'ENFANCE

Dans les mois à venir, le Collectif de soutien aux personnes
sans-papiers de Rennes tentera d'occuper le plus de lieux publics
possible afin de porter ses revendications et de les faire gagner.

Nous profiterons de cette campagne d'occupations
pour appeler aussi à une grande journée de mobilisation :

En marche pour l'égalité !

1 ÊTRE HUMAIN = 1 ÊTRE HUMAIN

SAMEDI 7 AVRIL 2018 À 15H

Trois marches partiront de Maurepas*, du Blosne*
et de Villejean* pour rejoindre la préfecture de Région.

* RV Place du Gast à Maurepas, Place Zagreb au Blosne, Dalle Kennedy à Villejean